



Comment contester son licenciement.

Fiche pratique publié le **28/03/2010**, vu **4186 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Vous venez de recevoir votre lettre de licenciement et vous souhaitez contester cette mesure, comment procéder ?

1er conseil: consultez un avocat, réunissez votre dossier, toutes les pièces concernant votre vie dans l'entreprise: contrat de travail, bulletins de paie, éventuels avertissements, convocation à l'entretien préalable, lettre de licenciement

2ème conseil: contestez votre licenciement par écrit, écrivez à votre employeur, reprenez tous les griefs reprochés et expliquez en quoi ces griefs ne peuvent pas constituer un licenciement pour cause réelle et sérieuse ou pour faute grave.

3ème conseil: Réagissez vite, n'attendez pas pour contester, pour saisir le Conseil de Prud'hommes, cela peut se retourner contre vous...

4ème conseil: vous pouvez lire mes articles:

- [Licenciement: 10 questions-10 réponses](#)
- [Comment savoir si son licenciement est abusif ?](#)
- [Licenciement notions](#)

Contact: cabinet@michelebaueravocate.com [100, Cours de Verdun 33000 BORDEAUX](#) tél 05 47 74 51 50